

Mellac - Buzuec

Identifiant PLUi : 102



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZA 0077**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **140 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUi</p> <p>Il s'agit d'une demande de création d'un logement pour l'exploitant dont un Cub est actuellement en cours de validité. L'étoile est maintenue pour rester cohérent avec le PLUi.</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUi</p>
---	--	---

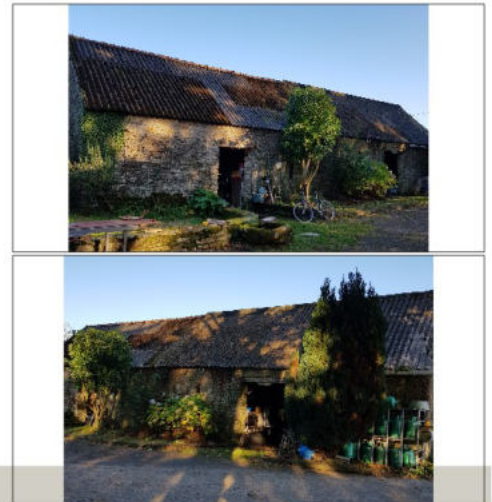
Mellac - Kerambozec

Identifiant PLUI : 87



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



A 0020

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **114 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Il y a un hangar à proximité des bâtiments étoilés qui n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Il n'y a pas d'exploitant recensés sous ces noms là dans le secteur. L'étoile est maintenue.

Mellac - Kerambozec

Identifiant PLUi : 142



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanachable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0016**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **81 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il y a un hangar à proximité des bâtiments étoilés qui n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- Positif
 Négatif
 N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Il n'y a pas d'exploitant recensés sous ces noms là dans le secteur. L'étoile est maintenue.

Mellac - Kerambozec

Identifiant PLUI : 88



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanodable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **A 0018**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **86 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Il y a un hangar à proximité des bâtiments étoilés qui n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI

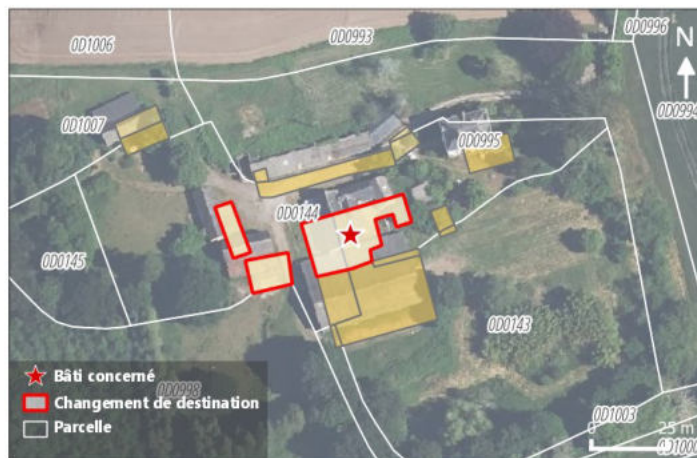
- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Il n'y a pas d'exploitant recensés sous ces noms là dans le secteur. L'étoile est maintenue.

Mellac - Kerandru

Identifiant PLUI : 97



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **D 0144**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **508 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

Le hangar situé à proximité des bâtiments étollés est en cours de démolition

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

- Positif
 Négatif
 N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

Mellac - Kerandru

Identifiant PLUi : 145



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **D 0144**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **106 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUi</p> <p>Le hangar situé à proximité des bâtiments étollés est en cours de démolition</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUi</p>
---	--	---

Mellac - Kerandru

Identifiant PLUi : 146



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



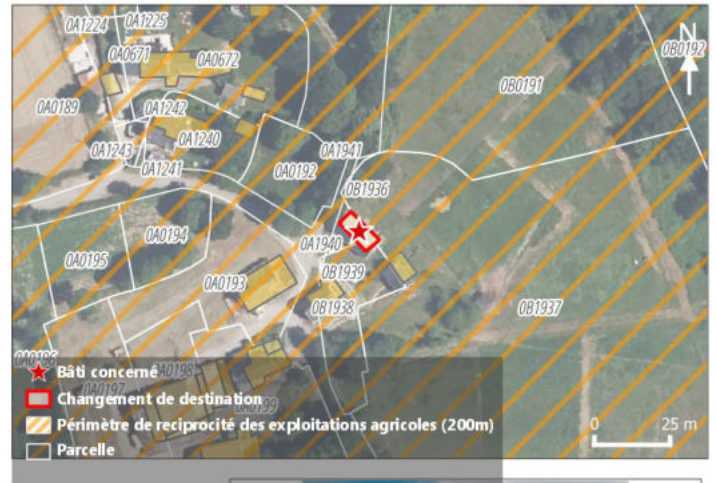
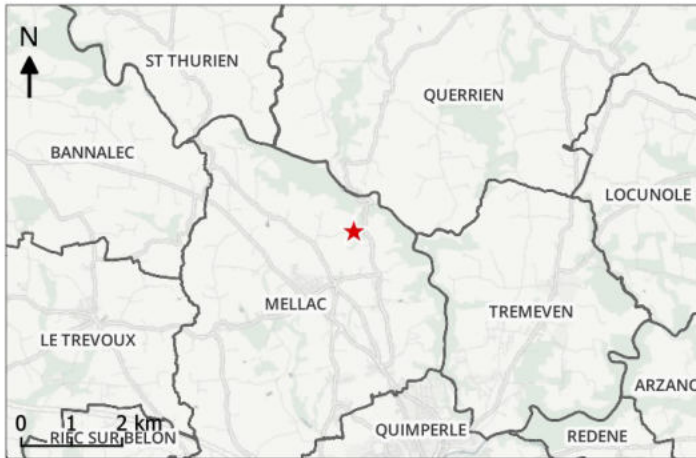
Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **D 0144**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **150 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p> <p>Le hangar situé à proximité des bâtiments étollés est en cours de démolition</p>	<p>Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p>
---	--	---

Mellac - Kerbiquet

Identifiant PLUi : 2927847



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanvable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **OB 1938**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **74 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

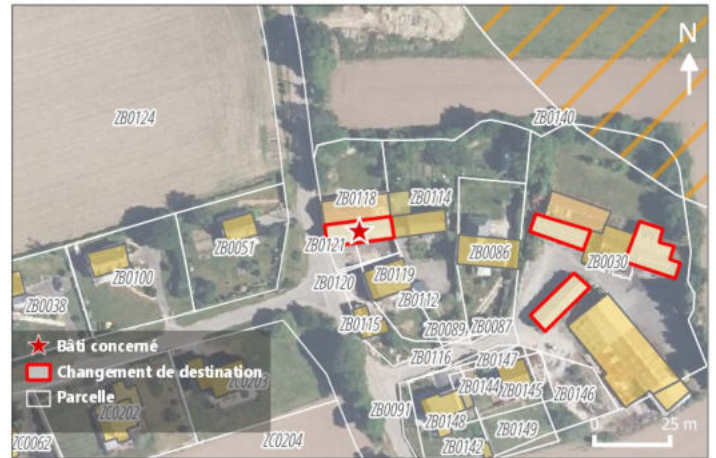
Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet. Changement de destination pour un projet d'extension du logement existant.

Mellac - Kerbraz

Identifiant PLUi : 104



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0118**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **160 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p><u>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</u></p> <p>Les 3 hangars à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.</p>	<p><u>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p><u>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</u></p>
---	---	--

Mellac - Kerbraz

Identifiant PLUi : 148



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0030**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **316 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Mellac - Kerbraz

Identifiant PLUi : 106



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0030**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **146 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars à proximité des bâtiments étoilés ne sont pas utilisés ni utilisables pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Mellac - Kerflec'h

Identifiant PLUi : 94



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **C 0113**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **76 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUi</p> <p>Le hangar à proximité du bâtiment étoilé n'est pas utilisé pour un usage agricole. Il sert de débarras.</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUi</p>
--	--	---

Mellac - Kerleign-Vras

Identifiant PLUi : 108



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZC 0145**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **86 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi <input checked="" type="checkbox"/> Positif <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis	Commentaire QC à l'approbation du PLUi
----------------------------------	---	--

Mellac - Kerleign-Vras

Identifiant PLUi : 103



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanachable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



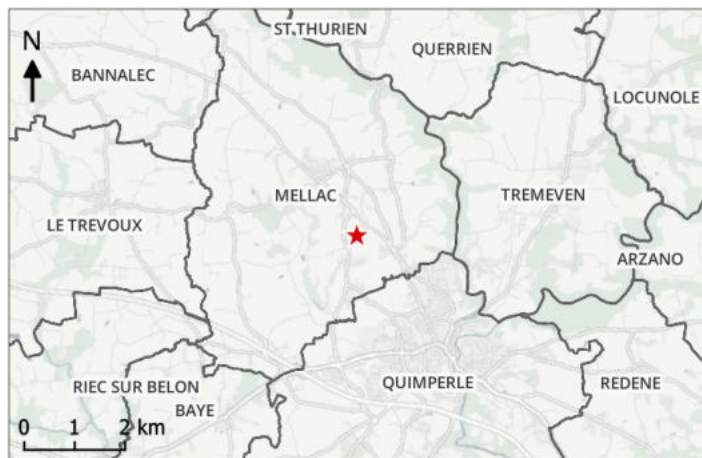
Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0138**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **82 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUi</p> <p>PC déposé et signé le 03/06/2019</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUi</p>
---	--	---

Mellac - Kermabon

Identifiant PLUi : 149



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **C 1447**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **89 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p> <p>Bâtiment présentant une qualité architecturale particulière</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p>
--	--	---

Mellac - Kermabon

Identifiant PLUI : 95



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanvable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



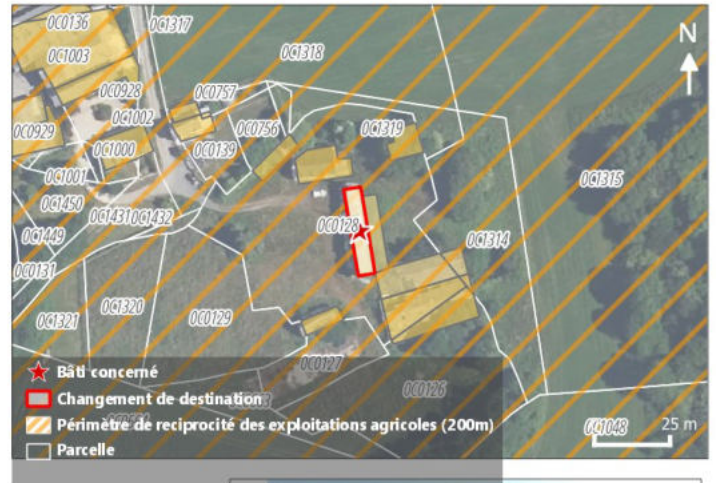
Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **C 1447**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **80 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p> <p>Mise en avant de la qualité du bâti existant dans un hameau vivant</p>	<p>Avis simple CDPENAE à l'arrêt du PLUI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p>
---	--	---

Mellac - La boulaie

Identifiant PLUi : 2927723



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



C 0128

Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise :
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **164 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité. L'étoile est maintenue.

Mellac - Le Bourgneuf

Identifiant PLUi : 105



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0068**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **180 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUi</p> <p>Il y a un hangar à proximité des bâtiments étoilés qui n'est pas utilisé pour un usage agricole.</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUi</p>
---	--	---

Mellac - Le Bourgneuf

Identifiant PLUi : 2927619



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **ZB 0097**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **273 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p> <p>Il y a un hangar à proximité des bâtiments étoilés qui n'est pas utilisé pour un usage agricole.</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p>
---	--	---

Mellac - Le Kergoat

Identifiant PLUI : 92



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0986**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **115 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

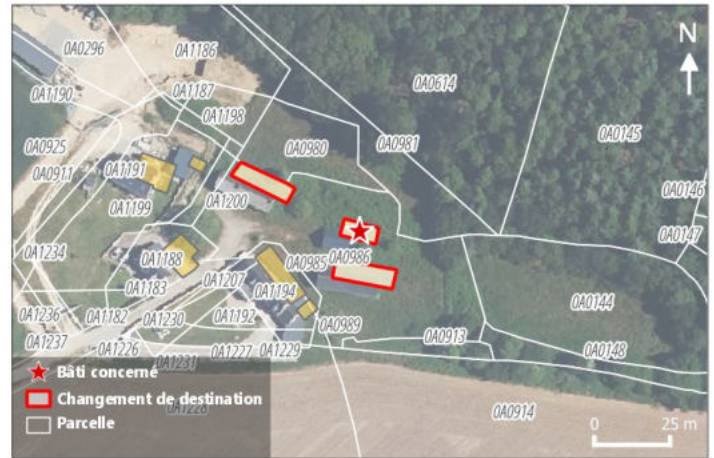
Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- Positif
 Négatif
 N'a pas rendu d'avis

Mellac - Le Kergoat

Identifiant PLUI : 91



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanachable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



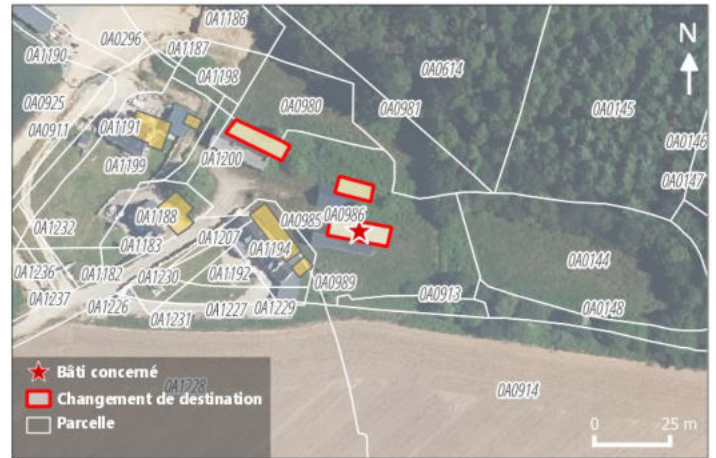
Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **A 0986**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **67 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

<p>Commentaire QC à l'arrêt du PLUI</p>	<p>Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Positif</p> <p><input type="checkbox"/> Négatif</p> <p><input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis</p>	<p>Commentaire QC à l'approbation du PLUI</p>
---	--	---

Mellac - Le Kergoat

Identifiant PLUI : 90



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



A 0986

Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise :
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **130 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI

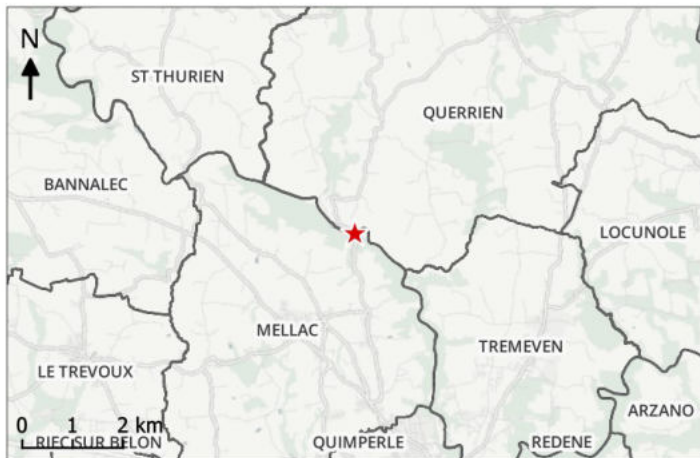
Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUI

Commentaire QC à l'approbation du PLUI

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Mellac - Pont Scruz

Identifiant PLUi : 2927617



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanodable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **B 0003**
- Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **98 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Le hangar à proximité du bâtiment étoilé est désaffecté et n'est pas utilisé ni utilisable pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- Positif
- Négatif
- N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Mellac - Quilvidic

Identifiant PLUI : 2927724



Environnement bâti et agricole

- Bâtiment situé dans un hameau ? Oui Non N.C.
- Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : Oui Non N.C.
- Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? Oui Non N.C.
- Présence d'au moins 2 habitations principales ? Oui Non N.C.
- Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : Oui Non N.C.



Caractéristique du bâtiment

- Parcelle d'assise : **E 0126**
- Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? Oui Non N.C.
- L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? Oui Non N.C.
- Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? Oui Non N.C.
- La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? Oui Non N.C.
- Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **238 m²**
- Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension Oui Non N.C.
- La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? Oui Non N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUI	Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUI <input checked="" type="checkbox"/> Positif <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/> N'a pas rendu d'avis	Commentaire QC à l'approbation du PLUI
----------------------------------	---	--